Paris, 15 déc., 4 h. 50 soir.
Les obsèques de Mme Thiers ont été terminées à 3 h. 1/4.
Aucun incident n'est à signaler.
Il n'y a pas eu de discours.

LETTRE DE PARIS

de notre correspondant particulier

Paris, le 15 décembre 1880.

Il ne fait décidément pas bon d'être l'adversaire de M. Gambetta. On en avait eu la preuve lors de l'affaire de M. Duportal, qui a été renversé du premier coup dès qu'il a essayé de lutter contre le grand maître de l'opportunisme. Aujourd'hui, M. Rochefort désarçonné par les premières révélations de M. Reinach et du *Voltaire*, se trouve complétement achevé par les déclarations de la *République française*. Non-seulement M. Gambetta a reçu sa lettre des mains de M. Albert Joly à la fin de juillet 1871, et il a fait auprès de M. Thiers la démarche réclamée, mais sans le chef de l'opposition de 1874, il est douteux que les amis de M. Rochefort fussent parvenus à réaliser en temps utile les 25,000 francs réclamés pour les frais de son évasion.

A toutes ces articulations dont la précision est incontestable, le directeur de l'*Intransigeant* ne répond que par injures grossières. Ce qui est, du reste, significatif, c'est que l'insolement commence autour de M. Rochefort; ses anciens amis, qui avaient commencé par le défendre, gardent aujourd'hui le silence. Et je ne vois guère, ce matin, que M. H. Maret qui lui reste fidèle, tout en le blâmant de se défendre de l'accusation d'avoir écrit la lettre que l'on sait et dont les termes n'avaient rien de déshonorant. Quelle que soit l'opinion sur celui qui l'a écrite, dit en terminant le rédacteur de la *Vérité*, que penser de celui qui prétend l'avoir reçue et qui n'a pas répondu ? Le fait est que c'est là où est le coup de Jarnac opportuniste, car le silence de M. Gambetta est surtout ce qui contribuait à faire perdre à M. Rochefort le sentiment de la situation.

Il se joue en ce moment, dans les feuilles de la gauche une comédie au sujet de laquelle il importe d'édifier vos lecteurs. Parce que les droites du Sénat et aussi la gauche dissidente de la première Chambre se disposent à élaguer du budget des recettes le fameux amendement Brisson pour le joindre au projet sur les associations, les organes opportunistes racontent gravement que les conservateurs ne pouvant pardonner à la chambre le maintien du rejet des crédits établis par le Sénat au budget des Cultes, se disposent à refuser de voter les budgets. Les organes en question n'ont pas de peine à établir, l'article 60 du règlement à la main, que ces tentatives seront vaines, mais elles n'en auront pas moins servi à déconsidérer les conservateurs sénatoriaux, et c'est là, en somme le but de la manœuvre que je vous signale. Au fond, les droites ne soulèveront pas de conflit, et l'on ne l'ignore pas au Palais Bourbon, parce que la Chambre n'a pas tenu compte de leur vote pour le rétablissement des crédits demandés primitivement par le Gouvernement lui-même au budget des cultes; elles céderont comme elles l'ont toujours fait, mais alors faudrait-il au moins leur savoir gré des concessions qu'elles font dans l'intérêt de l'apaisement général et de la bonne harmonie des pouvoirs publics.

Vous trouverez, dans tous les journaux des détails complets sur les obsèques de Mme Thiers, qui ont été absolument semblables à celles de son mari. Même cérémonial, mêmes personnages intimes et politiques faisant partie du cortége, même population curieuse et empressée stationnant auprès de la maison mortuaire, autour de l'église de Notre-Dame-de-Lorette et tout le long des grands boulevards, jusqu'au Père Lachaise enfin même petite pluie fine le 15 décembre 1880 aussi bien que le 3 septembre 1877. La seule différence, c'est qu'aucun discours n'a été prononcé, cette après-midi, au cimetière, par suite de la volonté formellement exprimée par la défunte.

L'Union républicaine a voté cette après-midi l'impression du discours de M. Brisson sur les biens des congrégations. Ce discours sera publié en brochure au prix de dix centimes. La gauche républicaine contribuera aux frais de cette publication. Les deux groupes se sont occupés de la loi sur la presse qui décidément ne pourra encore venir à l'ordre du jour de la Chambre avant la session de 1881.

La Commission relative aux victimes du 2 décembre est toujours arrêtée dans son travail par l'insuffisance des renseignements. En attendant qu'elle prenne une décision, elle a autorisé M. Constans a distribuer des secours aux plus nécessiteux. Ce n'est pas chose facile, car le ministre ne dispose que d'un fonds de 400,000 francs et les réclamants s'élèveraient à 26,500.

Ainsi qu'on le prévoyait, la décision des groupes républicains relative à la diminution des heures de travail pour les adultes, dans les manufactures, est renvoyée au mois de janvier prochain.

Les bruits pessimistes dont je vous ai entretenu hier, cherté des reports pour la liquidation de quinzaine et mauvais bilan de la Banque de France, ont persisté aujourd'hui, mais ils ont été sans effet sur les cours. La réponse des primes de quinzaine a passé presque inapperçu; à peu d'exception près, les primes sont abandonnées. Le 3 0/0 ferme à 85,72, en baisse de 2 centimes; l'amortissable à 87,30, en hausse de 5 centimes, et le 5 0/0 à 119,27, sans changement. Les fonds étrangers, très fermes au début, ont perdu du terrain en clôture, par suite de la faiblesse du marché anglais.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

Il y a maintenant un nouveau mot d'ordre dans la presse rouge : chaque fois qu'un malheureux quelconque commet un attentat aux mœurs, on le transforme en «clérical,» on insinue que c'est par l'Eglise, par son enseignement, qu'il s'est perdu et on écrit là-dessus toutes les ignominies qui viennent si facilement à la pensée des collaborateurs de cette presse-là. Sans doute c'est révoltant d'iniquité et de sottise, mais, il se trouve toujours, par-ci par-là, quelques esprits pervers ou obtus pour accepter ces histoires et pour s'en faire un argument dans les discussions de cabarets....

Le *Petit Nord* avait, dans ces derniers temps, pratiqué cet honnête métier avec une rare audace ; il s'est seulement trouvé un peu gêné quand nous lui avons prouvé, l'autre jour, qu'un jeune homme représenté par lui comme clérical, était tout simplement le fils d'un pasteur protestant étranger ; il s'est certes gardé de faire connaître ce petit détail à ses lecteurs ; mais voilà bien une semaine qu'il n'a pas prétendu découvrir un clérical parmi les voleurs, les filous, les escrocs et autres vauriens ramassés par la police sur le pavé de Roubaix.

Cela ne pouvait durer. Le *Progrès du Nord*, jaloux du succès, peu enviable pourtant, obtenu par son confrère, a résolu de se mettre à la hauteur. Il a trouvé qu'un jeune homme arrêté pour attentat à la pudeur était membre d'un « cercle Saint-Eloi quelconque. » Le président du cercle Saint-Eloi lui a écrit que l'individu en question n'appartenait ni à cette société, ni à aucune autre société catholique.

La lettre, on le pense bien, n'a pas été publiée par la feuille radicale lilloise: ç'eût été trop simple et trop loyal et ce sont là des procédés bons pour des « Jésuites », des « Tartuffes » et des « Basiles » comme nous. En revanche le correspondant particulier du *Progrès*, à Roubaix, écrit ce qui suit ; nous citons :

L'honorable M. Béghin-Bonnave ne veut pas que Louis Lebrun, arrêté récemment pour attentats à la pudeur sur une jeune fille de treize ans, soit membre du Patronage St-Eloi, ni d'aucun autre cercle catholique.

Il ne nous en coûte nullement de lui donner satisfaction sur ce point ; nous la lui accordons d'autant plus volontiers que lui seul pourrait nous fournir la preuve du contraire. Nous lui ferons seulement remarquer qu'il aurait pu se dispenser d'intervenir dans cette affaire où il n'était pas en cause, *car si nous avons cité un cercle St-Eloi quelconque, dont nous ignorons l'existence*, nous aurions pu tout aussi bien dire un cercle St-Chrysostôme, les noms nous étant fort indifférents (!!...)

A son tour, M. Béghin-Bonave, président du cercle... du Patronage St-Eloi, voudra-t-il reconnaître que notre erreur *était bien naturelle* et que, si Lebrun n'est pas membre d'un « cercle catholique », tout, en lui, *dénotait un sujet digne d'entrer dans tous et d'y être bien accueilli.*

La dénégation de M. le Président du Patronage St-Eloi nous donne beaucoup à réfléchir et porte chacun à se demander *quelle peut bien être la composition des cercles catholiques.*

Mon Dieu, Monsieur le correspondant particulier, les cercles catholiques sont composés de braves et honnêtes gens; quand, par hasard, quelques chenapans s'y glissent, ils sont généralement vite démasqués et on les envoie... ailleurs; ils trouvent alors un asile assuré dans d'autres cercles où l'on tient plus à la quantité qu'à la qualité. Dans les cercles catholiques, on n'admet ni d'anciens banqueroutiers, ni de gens vivant en concubinage, ni de droles ayant fait les quatre cent mille coups, ni de proxénètes, ni de tripoteurs d'affaires véreuses; on n'y veut point, en un mot, de cette tourbe où vous trouvez assez bien de vos amis politiques. On n'exige pas, à l'entrée, une carte électorale; on n'impose pas le serment de voter d'après un mot d'ordre; mais on veut un casier judiciaire honorable et une vie sans reproche.

L'article du *Progrès*, s'il indique un oubli complet des lois les plus élémentaires de la loyauté, prouve aussi chez son auteur une assez rare dose de sottise. Ce monsieur a voulu être fort méchant; il a réussi à être absolument ridicule...

Une seule chose l'excuse, comme elle excuse du reste les journaux révolutionnaires qui font tant de bruit depuis un mois avec quelques affaires de mœurs dans lesquelles ils auraient voulu compromettre les «cléricaux» et les cercles catholiques : cette chose-là, c'est la rare vertu des radicaux en général et des radicaux roubaisiens en particulier. Sans parler des morts, regardez les vivants et admirez... Voyez-les, chefs d'industrie ou employés, quelle continence, quelle chasteté ! Quel respect on professe, par exemple, pour l'enfant, pour la femme, dans tel ou tel établissement dont le patron est un fervent radical, ennemi des prêtres et des calotins! jamais les échos ne nous apportent, n'est-ce pas, le bruit d'un scandale qu'auraient étouffé la peur ou l'argent ? jamais, un contre-maître ne consent, dans ces honnêtes maisons, à se faire le pourvoyeur des messieurs fils, non jamais; les débauchés, les indignes, ceux qui violent les filles, ce sont seulement les cléricaux, les membres des Cercles catholiques, ceux qui vont à l'église... Mais ceux qui n'y vont pas, ceux qui s'élèvent contre nos croyances, voyez-les donc, ces amis du *Progrès* et du *Petit Nord*, ces héros de chasteté, ces purs, ces immaculés, ces vierges, voyez-les ! Regardez quels exemples ils nous donnent et comprenez une bonne fois, roubaisiens, pourquoi ils se font les vengeurs indignés et convaincus de la morale outragée !

L'*Indépendant* de Douai reproduit une partie de la dernière correspondance que nous avons publiée concernant les prochaines élections et ajoute les lignes suivantes:

« Nous désirons vivement que les prochaines élections municipales soient faites dans un bon esprit de libéralisme, de tolérance et de conciliation.

» C'est, dans cet esprit, du reste, qu'elles semblent devoir se produire dans diverses localités du Nord.

» Un de nos confrères de Dunkerque annonce :

« Qu'oubliant enfin des dissidences d'opinion » plus apparentes que réelles — s'inspirant » avant tout des intérêts de la Cité pour l'avenir de laquelle il y a encore tant à faire, un » groupe nombreux de nos plus honorables » concitoyens, *réunis sans distinction de parti, » représentant toutes les fractions de l'opinion » comme toutes les branches d'industrie*, à l'intention de se proposer aux suffrages de notre » population pour les prochaines élections » municipales, afin de former enfin un Conseil » municipal... *municipal.*

» Nous serons prochainement en mesure de » publier la nouvelle liste qu'on pourrait initiuler sans ostentation, la liste du progrès et » de la conciliation ; nul doute qu'elle ne » réunisse une majorité écrasante. »

Un arrêté préfectoral dispose qu'à partir du 1er janvier 1881, il sera perçu à Tourcoing pendant cinq années consécutives, à titre de taxe, par hectolitre, en principal et décimes ; savoir :

sur les vins	4 fr. 96
sur les cidres et poirés	1 fr. 25
sur les hydromels	3 fr. 45

Par arrêté du Ministre de l'instruction publique, M. Thiéfaine, membre du conseil général de l'Aisne, maire de Ribemont est nommé membre du conseil académique de Douai en remplacement de M. Bacot, décédé

Le tirage au sort des jeunes gens de la classe 1880 commencera le 24 janvier prochain.

Le dimanche 26 décembre, à 2 heures et demie, dans l'Hippodrome, rue Nicolas-Leblanc, 37, à Lille, M. Depeyre, ancien ministre et l'un des plus éloquents défenseurs de la cause catholique, fera une conférence sur la liberté religieuse. Cette conférence ayant lieu dans une réunion privée, les invitations seront absolument personnelles, et devront être remises à l'entrée. On peut s'adresser, pour plus amples renseignements, au bureau du journal ou à l'Œuvre de Saint-Charles Barromée, rue de la Barre, 104.

Nous avons annoncé hier, une nouvelle qui a été accueillie avec infiniment de joie par tous nos lecteurs tourquennois, c'est la nomination de M. l'abbé Ducoulombier, de Tourcoing, comme curé de notre nouvelle église du Sacré-Cœur.

Cet évènement était attendu. M. Ducoulombier longtemps professeur au Collége de Tourcoing, s'y était acquis de grandes sympathies. En ville, son zèle et son affabilité n'avait pas laissé de le mettre en haute estime dans l'esprit de tous. Vers la fin de l'année dernière, quand Mgr de Cambrai avait envoyé M. Ducoulombier à la cure de Rouveurt, c'était avec beaucoup de regrets qu'on l'avait vu s'éloigner, mais aussi avec autant d'espérances. En présence de plusieurs églises en construction, on prévoyait bien les desseins de l'archevêque, et l'on s'imaginait absolument qu'un jour ou l'autre il reviendrait à Tourcoing, en qualité de curé d'une de ces églises. Les prévisions n'ont pas été déçues, et au nom des futurs paroissiens du Sacré-Cœur, nous en remercions Mgr Régnier.

C'est aussi avec de grands sentiments de plaisir que le *Cercle Littéraire* de Tourcoing, dont M. Ducoulombier est président d'honneur, a reçu cette nouvelle, qui lui rend un zélé directeur en même temps qu'un élément puissant d'activité.

Il est probable que le nouveau curé dira sa première messe dans la nouvelle paroisse, dimanche prochain.

L'*Histoire de Bousbecque*, ouvrage plein d'intérêt et d'érudition, vient d'être couronnée par la *Société des Sciences de l'Agriculture et des Arts*, de Lille. Ainsi que nous l'avons rapporté avant-hier, une médaille d'or a été décernée à son auteur, M. Jean Dalle, maire de Bousbecque.

Cette brillante distinction était méritée. Nous avons déjà publié dans la *Gazette*, plusieurs extraits de ce livre, qui prouvent jusqu'à quel point les recherches ont été poussées, et font éclater chez l'auteur, un talent d'érudition fort remarquable, mis en relief par un style clair, précis et de bonne tournure. En outre, cette tâche d'historien d'une petite localité n'est pas des plus faciles. Un livre doit toujours être intéressant pour être lu, et les faits dans ce milieu restreint d'une agglomération villageoise sont si peu variés, si prévus, si monotones qu'il faut plus qu'un talent ordinaire, et certainement des investigations menées jusqu'aux dernières limites, pour les entourer d'un intérêt quelconque et leur donner quelque attrait.

M. Jean Dalle a atteint ce but.

La *Société des Sciences de l'Agriculture et des Arts* a couronné en lui l'écrivain de mérite en même temps que l'historien fidèle et complet.

A ce propos rappelons que M. Roussel-Defontaine, l'ancien et regretté maire de de Tourcoing, a été, lui aussi, gratifié de la même distinction et dans de mêmes circonstances, pour son *Histoire de Tourcoing*, du plan de laquelle, M Jean Dalle, s'est inspirée sans doute.

Mlle Maria Hespel demeurant, 9, rue du Fontenoy, nous prie d'informer nos lecteurs qu'elle n'a rien de commun avec son homonyme, l'auteur des vols dont nous avons parlé dans notre dernier numéro.

Un commencement d'incendie s'est déclaré, ce matin, vers cinq heures et demie, dans une maison de la rue du Château. Le feu a pris naissance dans un hangar où se trouvait une caisse remplie de charbon de bois. Il a pu être promptement éteint par quelques personnes. Une échelle double, une brouette et quelques caisses ont été consumées et quelques carreaux cassés.

Deux « hommes de voiture » sortant, hier soir, de chez MM. Grisy et Cie, négociants, rue du Chemin de Fer, remarquèrent un individu chargé d'un lourd colis qui prenait la fuite à leur approche. Ils se mirent à sa poursuite.

Arrivé à l'angle de la rue Saint-Etienne, l'individu, se voyant serré de trop près, abandonna sa charge et disparut.

Ce colis n'était autre qu'une pièce de satin de chine qu'un voleur venait d'enlever de la propre voiture que les domestiques étaient chargés de conduire.

Le signalement de cet individu a été livré à la police.

Un garçon-boulanger a fait, ce matin, dans une boulangerie de la rue du Grand-Chemin, une chûte dans laquelle il s'est fortement luxé le coude droit.

Le blessé, nommé Théodore Lerens, a été admis à l'Hôpital.

Un amateur de fromage à bon marché s'est introduit sans bruit, hier, dans le magasin de M. Fr. Leuryns, marchand de beurre, rue de Blanchemaille, et y a enlevé un fromage de Hollande.

Le voleur s'est entouré de si grandes précautions qu'il n'a été aperçu par personne.

On a arrêté dimanche à Lys, J. Dubois, domestique chez M. Delplanque, réclamé par le gouvernement belge en vertu du traité d'extradition. Cet individu a avoué être l'auteur du vol de deux vaches, commis en Belgique en compagnie d'un nommé Sten. Ils ont vendu au prix 750 francs les deux vaches alors qu'elle valaient de 11 à 1200 fr.

On annonce d'Aix-la-Chapelle que M. Bidel vient de perdre la girafe que nous avons vue pendant la foire de Roubaix.

On a trouvé pendu, dans son magasin hier soir, un marchand de charbon de la rue Houchard, à Tourcoing, M. Louis Defermont, âgé de 39 ans.

En quittant son travail, vers 9 heures, il s'était rendu dans un cabaret du quartier où il était demeuré jusqu'à vers 11 heures. Rentré chez lui dans un état voisin de l'ivresse, il s'est fait apprêter une tasse de café par sa femme, puis après l'avoir bu, il s'est dirigé vers son magasin.

Une demi-heure après, sa femme ne le voyant pas revenir, et déjà inquiète de ses halles et venues inaccoutumées, se rendit au hangar à charbon. Ses craintes se trouvèrent justifiées. Son mari était pendue une poutre et ne donnait plus aucun signe d'existence.

On a fait de vains efforts pour le rappeler à la vie ; la mort était complète.

On ignore absolument la cause de ce suicide. Defermont laisse une veuve et sept enfants en bas âge.

Lundi soir, la *Grande-Harmonie* a donné à ses membres honoraires une soirée musicale dans son local de la rue Saint-Georges. Cette soirée était plus particulièrement offerte aux dames et l'appel de nos musiciens avait été si bien entendu que la salle s'est trouvée trop petite et que beaucoup d'invités ont dû se retirer.

Le concert a commencé à 8 heures par l'exécution de la marche d'*Aïda*. Nous croyons inutile d'apprécier cette exécution. La *Grande Harmonie* s'est montrée ce qu'on la connait depuis longtemps. Elle était d'ailleurs dirigée par M. Victor Delannoy.

Cette fête toute intime a fourni à deux jeunes débutants l'occasion de se produire en public : M. Emile Tiberghien, dans un solo de saxophone et M. Bouffart, dans un solo de hautbois. Tous deux ont joué en musiciens consommés; beaux sons, rondeur, brio, telles sont les qualités qui ont marqué leur exécution. On aurait peut-être pu désirer un plus de justesse dans la partie élevée de l'instrument; mais il est juste de tenir compte de l'émotion.

M. Victor Vaissier a exécuté sur une basse un air varié, composé, pour la grande clarinette, par Y. Bender, l'ancien directeur de la musique des Guides de Bruxelles. Ce morceau, hérisse de difficultés a été rendu avec facilité et aisance et avec une expression qui dénote un musicien accompli. Puis sont venus MM. Alfred Dubocage et Fernand Dodin. Le *Journal de Roubaix* a eu bien souvent l'occasion de parler de ces jeunes artistes qui n'hésitent jamais à mettre leur talent au service d'une bonne œuvre. L'exécution du duo pour deux grandes flûtes, fréquemment interrompu par les applaudissements, a été en tous points irréprochable.

Neus avons maintenant à parler de la partie vocale de la soirée. Elle a été des plus intéressante. La romance *Grand'Mère* a été dite par M. Emile Decondé. Excellent et beau chanteur, doué d'une voix des plus sympathique et des plus agréable, possédant une diction irréprochable, M. Decondé a enlevé à la salle tout entière. Son succès a été complet. M. Decondé nous a donné aussi le *Rosier blanc*, romance d'un de nos concitoyens, M. J. de Leeuw.

« Nul n'est prophète en son pays », dit un proverbe, et pourtant les chansons de M. de Leeuw sont goûtées à Roubaix, témoin *Mariette*, dont le succès a été réel. Le *Rosier blanc* ne sera pas moins heureux. Cette romance, tout récemment éditée, est très jolie, très grâcieuse.

Il y a surtout un motif qui revient fréquemment et dont l'effet mélodique est fort bien trouvé. M. de Leuw excelle dans son genre. Nous devons avouer qu'il a été bien inspiré en choisissant M. Decondé comme interprète du *Rosier*. Cet artiste a soulevé les bravos de la salle et, à la demande de l'auditoire tout entier, a redit une nouvelle romance *Rosa*, composée aussi par M. de Leuw. Comme le *Rosier*, *Rosa* a fait honneur au compositeur et à l'interprète. M. de Leuw a accompagné lui-même les deux romances.

La partie vocale a été close par une chansonnette comique du désopilant M. Segard, de la *Grande-Harmonie*. La soirée s'est terminée par une comédie-vaudeville en un acte, les *Deux Sourds*, dont les différents rôles ont été tenus par des amateurs de la musique municipale.

Tous les acteurs ont bien accompli leur tache; deux surtout d'entre eux, MM. A. Wassenove et A. Dujardin, méritent une mention particulière. M. Meyer, organiste de Saint-Martin, a rempli sa mission d'accompagnateur en artiste distingué.

En résumé, la soirée a été charmante. La *Grande-Harmonie* ne pourrait-elle pas ce organiser de temps en temps de semblables ? C'est là un désir que nous avons entendu souvent exprimer lundi soir.

ERNEST CLASSE.

Après la *Grande-Harmonie*, la *Grande-Fanfare*. Cette société musicale donnera, dimanche prochain, à 7 h. 1/2 du soir dans le salon de la Mairie, un concert vocal et instrumental offert à ses membres honoraires. La *Grande-Fanfare* s'est assuré le concours de MM. F. Vermeeren, ténor, et Ch. Waeyenberge, baryton, premiers prix des conservatoires de Bruxelles et de Gand; Aug. Guillaume, trombone-solo de la musique d'artillerie de Douai ; Arné, piston, et Demartelaire, chanteur comique.

Voici le programme de la soirée :

PREMIÈRE PARTIE. — Wagner, marche triomphale du *Tannhauser*, *Grande-Fanfare*. — Gottfried Stauff, le *Magyar*, Vermeeren. — Palmparé, Morceau de salon, Arné. — Limmander, air du *Maître Chanteur*, Waeyenberge. — N. Bousquet, air varié pour trombone, Guillaume. — ***, Chansonnette, Demartelaire.

DEUXIÈME PARTIE. — Meyerbeer, Fantaisie sur l'*Etoile du Nord*, *Grande-Fanfare*. — Darcier, *Ne jouons pas avec le cœur*, Vaeyenberge. — Klosé, air varié, Guillaume. — Gounod, air de la *Reine de Saba*, Vermeeren. — Arban, air varié, Arné. — Auber, duo de la *Muette de Portici*, Vermeeren et Waeyenberge. — ***, Chansonnette, Demartelaire.

Le piano sera tenu par M. Desurmont.

Comme nous l'avions annoncé, la *Fanfare Roubaisienne* s'est fait entendre, dimanche dernier, pendant la Messe de midi à l'église du Sacré-Cœur. Plusieurs morceaux ont été parfaitement interprétés. L'ouverture militaire a été bien enlevée. La marche *Notre-Dame de Tongres* a été aussi bien jouée le 3me morceau l'air varié pour Baryton a été principalement remarqué, nous devons les félicitations au Soliste M. Raymond Lefebvre ainsi qu'au jeune et intelligent chef de la *Fanfare Roubaisienne* M. Emile Jeanssens.

La *Musique Municipale* de Croix organise, en ce moment un concert qu'elle offrira à ses membres honoraires le samedi 25 décembre à 7 heures.

Revenant sur ce qu'il a dit à propos de M. le recteur Foncin, le *Propagateur* s'exprime en ces termes :

Un journal universitaire de Douai, l'*Indépendant*, constate que « la décision du Conseil » académique a produit une grande émotion. »

On comprend ce que veut dire ici le mot « émotion » ; et il nous suffit pour compter notre confrère parmi ceux qui blâment cette décision.

N'aurions-nous pas également le droit de ranger parmi eux M. le ministre de l'instruction publique, M. Jules Ferry lui-même, qui ne tient aucun compte de cette décision ordonnant la fermeture immédiate provisoire nonobstant appel, regarde comme valable l'appel écarté par le Conseil, laisse dans l'école du P. Pillon les élèves de Boulogne avec ceux de Lille, et saisit de l'affaire le Conseil supérieur pour lundi prochain ?

« Emotion » des universitaires indépendants, silence des journaux non indépendants, coup d'autorité de M. le président du Conseil des ministres, grand Maître de l'Université, tout cela ne dit-il pas que M. le recteur reste seul avec son texte falsifié ?

H. LEFEBVRE.

P.-S. — Nous venons de remarquer que le *Petit Nord*, sans nous nommer, soutient encore, dans une petite note qui nous avait échappé, que l'exécution provisoire du jugement sur la compétence a été « *parfaitement* prononcée. »

Nous affirmons de nouveau le contraire.

Nous avons dit, et nous maintenons, que le jugement sur la compétence, publié par l'*Echo du Nord* et signifié au P. Pillon est UN FAUX.

Cette affirmation défie toutes les contradictions. Et la note infâmante reste attachée au nom du recteur M. Foncin.

M. Foncin continuera-t-il à garder le silence ?

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 15 décembre 1880

Affaires de Crochetage

Au rôle d'aujourd'hui sont inscrites deux affaires ayant trait aux crochetages et aux bris de clôture exercés contre les maisons religieuses.

L'un de ces procès est intenté par le P. Monvoisin, des Dominicains de Lille, aux sieurs Wouters, serrurier, et Dhennin, charpentier à Lille.

Le bruit court avant l'audience, dans la salle des Pas-Perdus, que les prévenus feront défaut, se mettant à l'abri derrière un déclinatoire et un arrête de conflit du Préfet.

Quoi qu'il en soit, on appelle d'abord Wouters contre le gérant de la *Vraie France*.

Me Théry est au banc des défenseurs. Me Barbe porte la parole pour la partie civile.

Me Derenty, avoué, lit des conclusions tendant à faire condamner Vitrant en des dommages-intérêts.

Me Barbe explique que Wouters a agi sagement en envoyant tout simplement les ouvriers que lui demandait l'administration, pour laquelle il travaille d'habitude.

L'avocat trouve que le mot de crochetage, appliqué à Wouters est une diffamation, ou du moins une fausse nouvelle. Le journal a dit que le plaignant était aussi allé à Dunkerque et à Tourcoing.

Ici une digression. La *Vraie France* doit être le journal des Dominicains, car aussitôt la plainte portée contre le journal, une sorte de plainte reconventionnelle fut lancée par le Dominicain Monvoisin.

Wouters n'a été ici qu'un agent obéissant. Rien de plus. Tout ce qui sort de la plume de votre journal passe pour acte de foi devant ses lecteurs.

La *Vraie France* a voulu enlever à un ouvrier son travail, prétend Me Barbe.

On a vu aussi des gens qui, se disant paisibles, ont tant fait d'agitation que la Religion a été perdue par eux. (Rires dans toute la salle.)

Il y a de tout dans ce discours. Les gens qui fournissent la cire (?) à l'église, comme à la loge maçonnique etc., etc.

Me Théry ne répondra pas à toutes ces digressions. Il n'y a ni politique, ni religion dans cette affaire.

Mon adversaire proclame la religion perdue. Oh ! soyez bien tranquille, mon cher confrère, sur son compte. Il y a dix-huit siècles que cela dure et d'autres hommes que ceux d'aujourd'hui ont passé, vous savez où. Mais revenons au procès.

Vous nous accusez d'avoir publié une fausse nouvelle, en parlant du voyage à Tourcoing et à Dunkerque.

Or, dans votre assignation, vous reconnaissez avoir crocheté à Lille. En parlant de Dunkerque, il peut y avoir des plus ou des moins dans la nouvelle, et cela n'a guère pu vous diffamer davantage. Vous avez été à Lille : cela suffit.

Y a-t-il injure dans la qualification de *crocheteur officiel* ? Mais vous reconnaissez vous-même avoir crocheté pour obéir.

Y a-t-il diffamation ? Mais pour cela, il faut l'intention de nuire.

Wouters nous est bien indifférent ; mais nous, à qui on ferme tous les accès de la justice, nous devons saisir toutes les occasions de protester.

A notre point de vue Wouters donne son concours à un brigandage.

D'ailleurs l'art. 375 stipule les cas où l'on doit obtempérer à l'ordre reçu. Aucun de ces cas n'existait ici.

Si nous avons calomnié, Wouters, ce n'est que dans le cas où il reconnaîtrait que les *lois existantes* n'existaient pas.

Comment voulez-vous que je diffame un homme qui a obéi à la loi ?

Prouvez-nous donc qu'il a agi contre la loi et que nous l'avons dès lors calomnié. Ce sera là un moyen de s'expliquer enfin sur les lois invoquées.

L'avocat de la partie civile commence sa réplique en exaltant le gouvernement de la République et en accusant les doctrines des universités catholiques. (Protestations dans l'auditoire.)

L'avocat s'efforce de ne pas aborder l'examen de la question de légalité des lois retrouvées par M. Ferry. L'avocat s'essoufle en voulant prouver que la ville de Lille, la France entière a applaudi à l'œuvre à laquelle Wouters a contribué.

M. Cottignies substitut, prie le tribunal de ne pas trouver mauvais que le ministère public ne conclue pas.

Une raison de haute convenance, dit-il, le procès du P. Monvoisin contre Wouters, m'en empêche.

Après une vigoureuse réplique de Me Théry, le tribunal retient l'affaire pour le prononcé du jugement à la fin de l'audience.

2e Affaire

LE P. MONVOISIN CONTRE WOUTERS et DHENNIN

Bris de clôture

L'affaire du P. Monvoisin contre Wouters et Dhennin, le premier, serrurier, le second, charpentier, à Lille, est appelée ensuite.

Wouters, seul, s'assied sur le banc des prévenus.

Me Paquet, avoué, lit des conclusions en faveur du plaignant.

Me Théry est au banc de la défense.

M. le substitut lit un déclinatoire de M. le Préfet du Nord. Ce document est longuement motivé. Il requiert le renvoi de la plainte à l'autorité administrative.

Le parquet dépose des conclusions tendant à faire dessaisir le tribunal de Lille, parce que, dit le procureur, le plaignant ne présente aucun texte de loi abrogeant les lois invoquées par le Préfet.

M. le substitut affirme que durant le travail requis de Dhennin et de Wouters, ces deux hommes etaient de véritables fonctionnaires : on n'a jamais incriminé personne pour avoir obéi à l'autorité.

Ce sont donc ici de véritables actes administratifs, il y a un tout absolument indivisible dans l'administration.

Il affirme que toutes les lois non abrogées sont des lois existantes.

De plus la Cour de Douai vient de se prononcer dans ce sens, et dans un cas semblable.

Le parquet a de plus pour lui les décisions du tribunal des conflits, indiquant la juridiction compétente. On lui doit respect et ce serait lui en manquer que de se déclarer compétent aujourd'hui.

L'orateur regrette de voir un avocat du mérite de Me Théry, mettre tant de persévérance et d'énergie au service d'une mauvaise cause.

M. Théry répond aussitôt : Je protesterai tant que je verrai le droit violé, et retenez-le bien : Le droit se venge toujours : J'espère en lui !

Ne nous parlez pas de décrets. Montrez-nous un traité de loi, un seul, pour indiquer que Dhennin et Wouters ont pu agir. Montrez-le et je m'incline à l'instant.

L'orateur passe en revue les lois *existantes* invoquées par le Préfet. Nulle part il n'y voit d'autre épreuve sinon que la magistrature seule est appelée à connaître de ces affaires.

Etquant à l'arrêt de la cour de Douai, en voici un autre rendu par la même chambre sur une question semblable, élevée par une plainte identique, disant le contraire.

Le tribunal des conflits ? Mais qui le préside ? Le principal adversaire de l'une des parties citées !

Enfin qu'on nous lise un texte de loi qui vous autorise à forcer nos portes.

Me Barbe, pour Wouters, commence par se vanter d'être de son siècle. Ses adversaires retardent, dit-il. (On rit.)

Les jugements seront rendus à huitaine sur les deux affaires.

3e affaire. — **Outrages et menaces à un magistrat.**

Le nommé Louis Dubois, 68 ans, tisserand de Toufflers, est l'objet d'une plainte de la part de M. Cimetière, maire de cette commune qu'il a traité de voleur et menacé de mort.

L'inculpé, qui n'est pas patient en sa qualité de bègue, raconte qu'il est allé demander un secours au maire qu'il a refusé. J'avais dit : s'il vous plaît, dit notre bègue et il me refusait. J'ai dit alors: il m'en faut; M. le maire a cassé sa pipe. (Rires universels.)

Ça l'a fâché et... et.. et me... e... e... voilà ! (Rires.) 8 jours de prison.

4me affaire. — **Tromperie.**

M. Grager, boulanger à Chèreng, attaque M. Wiart, marchand de farines à Roncq.

M. Garreau, chimiste expert, dit qu'il a reconnu dans la farine en question, une certaine quantité de farine de légumineuses. Ces dernières donnent au pain plus d'apparence, rien de nuisible du reste et les farines de légumineuses sont aussi chères que celle de froment.

Me d'Albertanson, pour M. Wiart, fait remarquer que sa farine vendue à son client pour première qualité, était pourtant falsifiée, et pourtant vous l'avez facturée *première qualité* et elle ne contenait que 22 0/0 de gluten.

L'avocat fait intervenir ici un incident. M. Wiart, dit-il, a ruinéce pauvre diable de Grager dont il a fait ce matin même, saisir la maison; Grager a dû subir les livraisons de son farinier.

Me Vanlaer, pour l'inculpé, répond que la saisie dont vient de parler son adversaire, a eu lieu à la suite d'un jrgement du tribunal de commerce de Roubaix.

On reproche à la farine incriminée de ne présenter que 27 0/0 de gluten.

Il y a confusion par l'expert. Il y a deux corps à expertiser, une petite quantité d'abord, hors sac, et on y trouve 27 0/0 ; mais dans le sac plombé, on trouve 29,5 0/0 de gluten. Où est donc la mauvaise foi.

Me d'Albertanson fait remarquer que Grager a payé, jusqu'ici, plus de 6000 fr. à Wiart et il ne s'est refusé à payer que quand il a vu qu'il était trompé sur la qualité de farine qu'on lui fournissait. Vous dites: la farine légumineuses donne plus d'apparence au pain. Cela ne signifie rien dans l'espèce. Je vous achète de la farine de froment et vous me livrez de la farine de légumineuses, donc vous me trompez.

Le tribunal acquitte M. Wiart sans frais.

— DOUAI. — La baraque occupée sur la place d'armes par la dame André, marchande de pommes de terre frites, a été renversée par quelques individus dont on ignore les noms. Dans l'effrondement du fragile, étalage, la graisse s'est échappée du fourneau et a brûlée assez gravement, paraît-il, la pauvre marchande et sa petite fille.

L'enfant a été transportée chez M. Vandenwièle, pharmacien, où elle a reçu avec beaucoup d'empressement, les soins que nécessitait son état.

Nous croyons savoir qu'une enquête est ouverte à l'effet de découvrir les auteurs de cette déplorable espièglerie.

— AVESNES. — On nous assure, dit le *Patriote*, que l'intelligent employé de la sous-préfecture d'Avesnes qui a rédigé la fameuse décision — insérée dans notre numéro de vendredi — par laquelle le sous-préfet a refusé la délivrance d'un permis de chasse à un ouvrier d'Englefontaine, a donné sa démission. Cette détermination aurait été prise à la suite d'une sévère admonestation de M. le préfet qui a eu connaissance de la dite décision par le *Propagateur* qui l'a reproduite.

Le sous-préfet, non moins intelligent que l'employé, devrait, dans une certaine mesure, avoir sa part de responsabilité dans l'acte arbitraire que nous avons signalé, mais il a fait valoir, près de l'autorité supérieure, qui l'a absout, les effets de l'absence.

Comme Benoiton, il n'est jamais là notre digne et interessant sous-préfet, dont on ne connait même pas encore au juste sa nationalité.

Ici, le proverbe : *les absents ont toujours tort*, n'est pas applicable.

— DUNKERQUE. — Hier, un bateau de pêche portant le n° 1442, a accosté entre les jetées une barque servant au lestage des navires, et chargée de sable, et l'a fait couler bas en un instant.

Fort heureusement les hommes qui la montaient eurent le temps de sauter à terre sur le chemin de halage.

L'on sera quitte pour relever la barque à marée basse.

— ANICHES. — Un bien triste accident est arrivé lundi à Aniches. Le nommé Mortelette, Alexandre, âgé de 68 ans, est tombé dans l'escalier du premier étage